Province de Québec
Ville de Saint-Philippe

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à huis clos, par vidéoconférence, le 13 juillet 2021, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présents: Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil
Madame la conseillère Martine Labelle
Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne
Monsieur le conseiller Justin Gagné
Madame la conseillère Sylvie Messier
Monsieur le conseiller Dany Goyette

Formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Johanne Beaulac.

Sont aussi présents: Me Manon Thériault, greffière
Martin Lelièvre, directeur général

Dans le but de freiner et de ralentir au maximum la contagion entraînée par le coronavirus (COVID-19), le gouvernement du Québec a adopté des directives à l'intention de la population du Québec.

À cet effet, les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire en vertu des différents décrets et arrêtés issus du ministère de la Santé et des Services sociaux prévoient que la Ville ne peut permettre la présence du public lors des séances du conseil. Elle doit toutefois publiciser la séance, dès que possible, par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Pour satisfaire à cette obligation, la Ville de Saint-Philippe a décidé de procéder à la publication d'un enregistrement audiovisuel de la présente séance. Les élus, ainsi que la greffière, ont ainsi tenu la présente séance par vidéoconférence.

La Ville a également l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Les citoyens ont été invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, diffusé en ligne le 8 juillet 2021, par courriel, à l'adresse greffe@ville.saintphilippe.quebec ou par téléphone en laissant leurs coordonnées complètes et leurs questions au 450 659-7701, poste 237.

La mairesse ouvre la séance à 19 h 01.

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 13 juillet 2021, 19 h

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2.1 Approbation des procès-verbaux des dernières séances

2.2 Autorisation de signature - Entente avec la Société d'habitation du Québec - Programme de supplément au loyer dans le cadre de la reconduction des unités de supplément au loyer d'urgence prescrites par les programmes d'aide d'urgence 2004 et 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs

2.3 Nomination d'un maire suppléant / d'une mairesse suppléante - Période du 14 juillet au 12 novembre 2021

2.4 Demande au Gouvernement du Québec - Statut d'EXO à titre d'organisme admissible à l'aide financière pour l'achat d'autobus électriques

2.5 Tarif de rémunération du personnel électoral - Élection générale de novembre 2021

2.6 Soutien à la communauté autochtone éprouvée par la découverte des restes d'enfants sur ls site d'un ancien pensionnat

2.7 Appui à la Ville de Candiac - Demande de modification du périmètre d'urbanisation de la MRC de Roussillon et du périmètre métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'implantation d'une école secondaire

2.8 Position de la Ville - Ligne d'interconnexion Hertel-New York

2.9 Position de la Ville concernant la proposition de répartition des clés pour l'entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon

3 RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

3.1 Dépôt de la liste des employés surnuméraires et étudiants embauchés par le directeur général

3.2 Démission de la Directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable - Isabelle Ménard

3.3 Nomination de monsieur Steeve Bellemare au poste de coordonnateur des Travaux publics et autorisation de signature d'un contrat de travail

4 FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

4.1 Rapport de la mairesse concernant le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2020

4.2 Dépôt - Rapport financier de la directrice des finances et des technologies de l'information et rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020

4.3 Affectation de surplus - surplus affecté aqueduc-égout

4.4 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

4.5 Approbation des comptes à payer du mois

4.6 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 443 concernant l'augmentation du fonds de roulement à 750 000 $

4.7 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 2008-01 modifiant le règlement numéro 2008 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2021 afin d'augmenter la tarification applicable aux camions lors d'une activité de remblai ou déblai

5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

6 SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)

6.1 Octroi de mandat - Fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux – garage municipal – Appel d'offres GEN-2021-04

6.2 Octroi de contrat - Réhabilitation environnementale des sols sur le lot 2 714 337 du cadastre du Québec – Garage municipal – 95, montée Monette à Saint-Philippe – Appel d'offres GEN-2021-05

6.3 Octroi de contrat - Réfection des infrastructures de la rue Lussier - Appel d'offres GEN-2021-11

6.4 Octroi de contrat - Aménagement d'une piste cyclable sur la rue de la Rivière – Appel d'offres GEN-2021-12

6.5 Octroi de contrat - Travaux de réfection du rang Saint-Grégoire – Appel d'offres GEN-2021-13

6.6 Octroi de contrat - Fourniture d'un groupe électrogène pour l'hôtel de ville – Appel d'offres GEN-2021-16

6.7 Octroi de mandat - Fourniture de services professionnels d'architecte pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux – garage municipal – Appel d'offres GEN-2021-17

6.8 Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec - Programme d'aide à la voirie locale - Volet

Redressement et Accélération - dossier RIRL-2017-713 - Résolution attestant la fin des travaux

7 SÉCURITÉ INCENDIE

7.1 Octroi de contrat- Acquisition d'un camion autopompe usagé de marque E-One pour le Service de sécurité incendie – Demande de prix INC-2021-01

7.2 Octroi de contrat- Fourniture et installation d'équipements pour le camion autopompe usagé de marque E-One – Demande de prix INC-2021-02

7.3 Vente d'un véhicule du Service de sécurité incendie – Camion autopompe de marque Freightliner 2003 (Unité 228)

8 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

8.1 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 364-02 modifiant le règlement numéro 364 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin d'en augmenter sa composition

8.2 Renouvellement de mandat - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - membres citoyens

8.3 Nomination - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - membres citoyens

9 Divers

9.1 Varia

9.2 Informations de madame la mairesse

9.3 Période de questions

9.4 LEVÉE DE LA SÉANCE

9.4.1 Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

21-07-154 **<u>Approbation de l'ordre du jour</u>**

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance ordinaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

21-07-155 **<u>Approbation des procès-verbaux des dernières séances</u>**

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021 ainsi que le procès-verbal des séances extraordinaire des 10 juin et 23 juin 2021.

21-07-156 **<u>Autorisation de signature - Entente avec la Société d'habitation du Québec - Programme de supplément au loyer dans le cadre de la reconduction des unités de supplément au loyer d'urgence prescrites par les programmes d'aide d'urgence 2004 et 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs</u>**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, la Société peut mettre en œuvre un programme de supplément au loyer;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette même loi, la Société peut, lorsque des circonstances exceptionnelles l'imposent et avec l'autorisation du gouvernement, mettre en œuvre un programme spécial afin de tenir compte de ces circonstances exceptionnelles;

CONSIDÉRANT QUE la Société, au nom du gouvernement du Québec, désire aider les ménages dans le besoin à obtenir des logements dont les loyers sont proportionnés à leur revenu;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Société peut verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu ou payé pour un logement désigné et la capacité de payer du ménage dans le besoin occupant ce logement;

CONSIDÉRANT QUE que ce programme peut déroger aux conditions ou règles d'attribution normalement applicables;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a, par le décret 985-2018 du 3 juillet 2018, d'une part, reconduit certaines unités de supplément au loyer d'urgence prescrites par les programmes d'aide d'urgence 2004 et 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs, qui ne seront plus effectives le mois de leur échéance, pour une période de trente-six mois et autorisé leur attribution à de nouveaux ménages également pour trente-six mois, et d'autre part, reconduit celles qui sont toujours effectives le mois de leur échéance également pour trente-six mois;

CONSIDÉRANT QUE par la présente, la Ville de Saint-Philippe autorise l'Office municipal d'habitation Roussillon-Est (OMH R-E) à gérer le Programme de supplément au loyer et s'engage à défrayer dix pour cent (10%) des coûts de subvention et de gestion du supplément au loyer et tout coût additionnel non accepté par la SHQ et inhérent au non-respect de l'entente par l'OMH R-E;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de l'entente pour le Programme de supplément au loyer dans le cadre de la reconduction des unités de supplément au loyer d'urgence prescrites par les programmes d'aide d'urgence 2004 et 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs, avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation Roussillon-Est.

Cette entente débute le 1er juin 2021, pour une durée maximale de trente-six (36) mois.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à signer ladite entente et tout autre document nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

21-07-157 **Nomination d'un maire suppléant / d'une mairesse suppléante - Période du 14 juillet au 12 novembre 2021**

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la résolution 20-05-101, le mandat de madame Martine Labelle, conseillère du district #2, à titre de mairesse suppléante, se terminait le 10 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE son mandat s'est toutefois prolongé jusqu'au 13 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit désigner par résolution un conseiller à titre de maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité :

D'entériner tout acte posé par madame Martine Labelle à titre de mairesse suppléante entre le 10 novembre 2020 et le 13 juillet 2021 et de confirmer sa nomination pour cette période.

De désigner à nouveau madame Martine Labelle, conseillère du district #2, pour agir à titre de mairesse suppléante pour la période du 14 juillet au 12 novembre 2021.

21-07-158 **Demande au Gouvernement du Québec - Statut d'EXO à titre d'organisme admissible à l'aide financière pour l'achat d'autobus électriques**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a procédé, en 2017, à une refonte de l'organisation du transport collectif dans la région métropolitaine;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette refonte, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) a été abolie, tout comme les Conseils intermunicipaux de Transport (CIT), ces derniers desservant les villes des couronnes Sud et Nord de la région métropolitaine;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gouvernance du transport en commun, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a été créée pour planifier, organiser, financer et promouvoir les services de transport collectif pour la région métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les sociétés de transport de Montréal (STM), de Longueuil (RTL) et de Laval (STL), ainsi qu'Exo, ont été reconnues comme *Organismes publics de transport en commun* (OPTC), et qu'ils ont la responsabilité d'assurer l'exploitation des services de transport collectif sur le territoire de l'ARTM, et que la politique de financement de l'ARTM prévoit les modalités de financement des services par les municipalités desservies;

CONSIDÉRANT QUE les villes des couronnes Sud et Nord sont desservies par Exo, le deuxième plus important OPTC en termes de nombre de véhicules et que la population représente 30 % du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les trois sociétés de transport (STM, RTL et STL) sont propriétaires de leurs autobus et de leurs garages d'entretien;

CONSIDÉRANT QU'Exo est le seul OPTC qui ne possède pas ses propres autobus ou garages d'entretien, celui-ci ayant recours à des fournisseurs du secteur privé qui offrent un service clé en main aux usagers des couronnes Sud et Nord;

CONSIDÉRANT le lancement, en novembre 2020, du *Plan pour une économie verte 2030* (PEV 2030) par le gouvernement du Québec, première politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 37,5 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990;

CONSIDÉRANT QUE, par la mise en place du PEV 2030, Québec entreprend une action vigoureuse en vue d'électrifier le secteur des transports, secteur responsable de près de 50 % des émissions de gaz à effet de serre, en misant particulièrement sur l'électrification du transport collectif, dont celui par autobus urbain;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a produit son inventaire d'émissions de gaz à effet de serre pour les volets communautaire et corporatif, à l'instar d'autres villes au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Villes ont davantage de contrôle sur la mise en place de moyens pour contrer les gaz à effet de serre au niveau *corporatif* (ville) qu'au niveau *communautaire* (institutions, gouvernement, commerces, industries);

CONSIDÉRANT QUE des actions concrètes peuvent être posées dans chacune des villes (*corporatif*) en faveur du secteur transport;

CONSIDÉRANT QUE les villes sont traversées par des circuits de transport par autobus (*communautaire*) pour lesquels elles n'ont aucun contrôle quant au mode de motorisation et que, par le fait même, elles ne peuvent contribuer à diminuer les gaz à effet de serre issus de ce secteur d'activité sur leur propre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements fédéral et provincial ont annoncé des aides financières importantes pour les organismes paramunicipaux afin que ceux-ci puissent convertir leur flotte en autobus à propulsion 100 % électrique;

CONSIDÉRANT QUE trois OPTC métropolitains, soit la STM, le RTL et la STL, pourront bénéficier de ces aides financières gouvernementales car ils sont propriétaires de leurs autobus;

CONSIDÉRANT QUE les fournisseurs du secteur privé ne sont pas admissibles aux aides financières gouvernementales du PEV 2030 pour l'acquisition des véhicules électriques;

CONSIDÉRANT QUE le modèle d'affaires de l'OPTC Exo a tout avantage à évoluer afin que l'organisation devienne propriétaire progressivement des autobus et des garages, tout en maintenant l'exploitation et l'entretien en ayant recours à des transporteurs spécialisés pour assurer le service;

CONSIDÉRANT QUE, sans l'aide gouvernementale, ces villes ne pourront atteindre des baisses significatives de leurs émissions de gaz à effet de serre liées au transport en raison de la circulation, sur leur territoire, d'autobus majoritairement propulsés au diesel ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité:

QUE la Ville de Saint-Philippe demande au ministre des Transports du Québec et au gouvernement provincial d'entériner la proposition d'Exo de modifier son modèle d'affaires afin qu'elle puisse être propriétaire de ses autobus et de ses garages d'entretien, lui permettant ainsi de bénéficier des aides financières gouvernementales pour l'achat d'autobus électriques et des garages d'entretien afférents, de réduire ses coûts d'exploitation et les coûts facturés aux villes et de bonifier le service aux usagers suivant l'accroissement de la demande et de la fréquence.

QUE la Ville de Saint-Philippe demande au gouvernement d'ajuster les programmes existants d'aide financière à l'égard de l'achat d'autobus électriques afin d'en faire bénéficier Exo dès la première phase d'octroi de subvention.

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis au ministre des Transports, au premier ministre du Québec, au ministre de l'Environnement, au président de l'ARTM, au directeur général d'Exo, à la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, aux maires et mairesses des couronnes Sud et Nord, au député provincial de La Prairie, à la MRC de Roussillon, à la Table des préfets et élus de la couronne Sud ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

21-07-159 **<u>Tarif de rémunération du personnel électoral - Élection générale de novembre 2021</u>**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer la rémunération du personnel électoral qui agira dans le cadre des élections du 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'adopter le tarif de rémunération pour le personnel électoral de la Ville joint en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser la directrice des finances et des technologies de l'information, sur recommandation de la présidente d'élection ou de la secrétaire, à payer les personnes qui auront travaillé selon le présent tarif.

Cette résolution remplace toute autre résolution adoptée antérieurement concernant la rémunération électorale.

Que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires 02-141-00-111 et 02-141-00-112.

21-07-160 **<u>Soutien à la communauté autochtone éprouvée par la découverte des restes d'enfants sur le site d'un ancien pensionnat</u>**

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux Autochtones dans des pensionnats canadiens, tels que décrits par de nombreux rapports d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Ville de Saint-Philippe exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique.

QUE la Ville de Saint-Philippe salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec.

QUE la Ville de Saint-Philippe exprime sa solidarité avec les 11 nations autochtones du Québec, particulièrement envers sa voisine, la communauté mohawk de Kahnawake, et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens.

QUE cette résolution soit transmise au Conseil mohawk de Kahnawake.

21-07-161 **<u>Appui à la Ville de Candiac - Demande de modification du périmètre d'urbanisation de la MRC de Roussillon et du</u>**

<u>périmètre métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'implantation d'une école secondaire</u>

CONSIDÉRANT l'intérêt du Centre de services scolaire des Grandes Seigneuries (CSSDGS) à implanter une école secondaire de 1200 élèves dans le secteur du boulevard Jean-Leman sud;

CONSIDÉRANT que le CSSDGS confirme vouloir poursuivre l'étude de faisabilité de ce projet soumis au ministère de l'Éducation dans le cadre du PQI 2021-2031 qui est actuellement en attente d'approbation;

CONSIDÉRANT que l'acceptation finale de ce terrain est conditionnelle à l'approbation du dézonage par les autorités compétentes ainsi qu'à l'approbation de la cession du terrain, du projet de construction et de son financement par le ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT QUE les articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettent à la MRC de Roussillon de modifier son schéma d'aménagement, par voie de règlement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac souhaite demander à ce que le périmètre d'urbanisation de la MRC de Roussillon et le périmètre métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal soient modifiés afin d'y inclure les lots 2 092 053, 4 314 137, 4 314 139, 4 314 146, 4 314 159 et 4 314 360 pour la construction d'une nouvelle école secondaire;

CONSIDÉRANT QUE l'orientation 1 du Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon vise à consolider le développement des zones urbaines et des concentrations d'activités existantes, en tenant compte des potentiels afin d'optimiser l'utilisation du sol;

CONSIDÉRANT QUE la sous-orientation 1.4 du Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon vise à concevoir des milieux de vie complets, compacts et de qualité tout en favorisant une économie de ressources, notamment grâce à une densité élevée et la proximité à de grands axes de transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE l'orientation 10 du Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon vise à consolider les équipements et infrastructures publics afin d'assurer une desserte adéquate;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.3.1.4 du Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon et le critère 1.6.2 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM précisent que le périmètre métropolitain pourrait être modifié pour appuyer la réalisation de projets situés dans les aires TOD et répondre aux besoins particuliers en espaces résidentiels, institutionnels et économiques exprimés par une municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT les besoins institutionnels des villes de Candiac et de Saint-Philippe, notamment pour la construction d'une nouvelle école secondaire;

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir des services et des équipements afin de répondre aux besoins croissant des populations de Candiac et de Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT QUE le secteur TOD de la gare a été identifié comme le lieu d'implantation d'une nouvelle école secondaire par la Ville de Candiac;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Roussillon (PDZA) a été adopté le 27 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE les lots et parties de lots visés sont enclavés, difficiles d'accès et détachés de la zone agricole par la barrière qu'est l'autoroute 30, que le sol est peu propice à l'agriculture et que l'impact sur l'agriculture sera nul;

CONSIDÉRANT QUE les lots et parties de lots visés sont en continuité avec les zones urbaines existantes qui disposent déjà des infrastructures et des équipements urbains;

CONSIDÉRANT QUE le développement de ces terrains contribuera au respect et à l'atteinte des orientations, des objectifs et des critères du PMAD dont notamment les seuils minimaux de densité prévus aux critères 1.1.2 et 1.2.1 et la localisation à proximité des équipements de transport en commun, actuels et prévus, soit la gare de Candiac à moins de 1 km;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac demande à ce que le périmètre d'urbanisation de la MRC de Roussillon et le périmètre métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal soit modifié afin d'y inclure les lots 2 092 053, 4 314 137, 4 314 139, 4 314 146, 4 314 159 et 4 314 360 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'appuyer les démarches effectuées par la Ville de Candiac afin que le périmètre d'urbanisation de la MRC de Roussillon et le périmètre métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal soient modifiés afin d'y inclure les lots 2 092 053, 4 314 137, 4 314 139, 4 314 146, 4 314 159 et 4 314 360 du cadastre du Québec.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la Ville de Candiac, la Communauté métropolitaine de Montréal et la MRC de Roussillon.

21-07-162 **<u>Position de la Ville - Ligne d'interconnexion Hertel-New York</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a participé à différentes rencontres avec les représentants d'Hydro-Québec au sujet du projet de la ligne d'interconnexion Hertel-New York;

CONSIDÉRANT QUE ces échanges ont permis à la Ville d'exprimer son opinion sur les tracés proposés par Hydro-Québec pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec propose, sur le territoire de Saint-Philippe, deux tracés pour la ligne d'interconnexion Hertel-New York;

CONSIDÉRANT QUE la Ville retient le tracé proposant le moins d'impact sur sa population et sur les activités de sa communauté, soit celui passant par le rang Saint-Claude, la montée Signer, la route Édouard-VII et la montée Saint-Jacques, en direction de l'autoroute 15;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la Ville de Saint-Philippe informe Hydro-Québec de sa position concernant les tracés proposés pour la ligne interconnexion Hertel - New York, soit celui passant par le rang Saint-Claude, la montée Signer, la route Édouard-VII et la montée Saint-Jacques en direction de l'autoroute 15, lequel est plus amplement identifié comme la variante 1 au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis au débuté provincial de Laprairie, monsieur Christian Dubé.

21-07-163 **<u>Position de la Ville concernant la proposition de répartition des clés pour l'entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon</u>**

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon prend fin le 15 mars 2022;

CONSIDÉRANT la lettre de la Régie intermunicipale de police Roussillon, datée du 14 juin 2021, demandant l'adoption d'une résolution quant à la proposition de la nouvelle répartition des clés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité que la Ville se prononce en faveur de la proposition de la répartition des clés, soit:

- 50% population;
- 25% RFU;
- 25% criminalité.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale de police Roussillon.

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

DEP-2021-06 **<u>Dépôt de la liste des employés surnuméraires et étudiants embauchés par le directeur général</u>**

Conformément à l'article 14 du règlement 438 en matière de délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires et de contrôle et

suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

21-07-164 **<u>Démission de la Directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable - Isabelle Ménard</u>**

CONSIDÉRANT l'avis de départ de madame Isabelle Ménard en date du 10 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de madame Isabelle Ménard, au poste de directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable, effective en date du 21 juin 2021.

De remercier cette dernière pour les services rendus à la Ville de Saint-Philippe.

21-07-165 **<u>Nomination de monsieur Steeve Bellemare au poste de coordonnateur des Travaux publics et autorisation de signature d'un contrat de travail</u>**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à la modification des tâches de monsieur Steeve Bellemare, actuellement chef de division - Travaux publics, afin de répondre aux besoins du service;

CONSIDÉRANT que la conclusion d'un nouveau de contrat de travail est requise;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Steeve Bellemare est à l'emploi de la Ville à titre de chef de division - Travaux publics depuis le 17 juillet 2017, en vertu de la résolution 17-07-164 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail établissant les conditions de travail et la rémunération de monsieur Steeve Bellemare, au poste de coordonnateur des Travaux publics.

QUE les deniers requis au paiement du salaire de Monsieur Bellemare soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-310-00-111.

FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Rapport de la mairesse concernant le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2020

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la mairesse, Johanne Beaulac, fait rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice 2020.

Le rapport de la mairesse sera diffusé sur le site internet de la Ville.

DEP-2021-07 **Dépôt - Rapport financier de la directrice des finances et des technologies de l'information et rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020**

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier de la directrice des finances et des technologies de l'information et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 sont déposés.

21-07-166 **Affectation de surplus - surplus affecté aqueduc-égout**

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'affecter une somme de 175 000 $ de l'excédent accumulé non affecté au surplus accumulé affecté Aqueduc/Égout.

21-07-167 **Ratification de la liste des chèques émis pour le mois**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des chèques émis, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'entériner la liste des chèques émis du 27 mai 2021 au 22 juin 2021, tel que décrit ci-après :

DATE	NOS CHÈQUES	MONTANTS
2021-05-27	S10837 à S10846, M717, 43862 à 43876	110 095,96 $
2021-06-03	S10847 à S10850, M718-M719, 43877 à 43891	147 671,52 $
2021-06-10	S10894 à S10917, M721-M722, 43914 à 43947	171 340,86 $
2021-06-17	S10918 à S10932, M723 à M725, 43948 à 43975	155 550,20 $
2021-06-22	S10933 à S10943, M726, 43976 à 43985	74 365,17 $
TOTAL		**659 023,71 $**

21-07-168 **Approbation des comptes à payer du mois**

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la directrice du Service des finances et des technologies de l'information de la Ville concernant la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer suivants :

LISTE #	MOIS	MONTANT	COMPTE	NUMÉROS DE CHÈQUES
1	2021-06	77 949,84 $	FAG	S10985 à S11018 et 44052 à 44086
TOTAL		**77 949,84 $**		

QUE les comptes à payer sont payables par chèques, tel que ci-haut décrit.

QUE la directrice du Service des finances et des technologies de l'information soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes à même les disponibilités budgétaires.

AM-2021-16 **Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 443 concernant l'augmentation du fonds de roulement à 750 000 $**

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Dany Goyette qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le Règlement numéro 443 concernant l'augmentation du fonds de roulement à 750 000 $.

b) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet de règlement numéro 443 concernant l'augmentation du fonds de roulement à 750 000 $, est déposé. Il a pour objet d'augmenter de 500 000 $ à 750 000 $ les sommes disponibles au fonds de roulement.

AM-2021-17 **Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 2008-01 modifiant le règlement numéro 2008 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2021 afin d'augmenter la tarification applicable aux camions lors d'une activité de remblai ou déblai**

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le Règlement numéro

2008-01 modifiant le règlement numéro 2008 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2021 afin d'augmenter la tarification applicable aux camions lors d'une activité de remblai ou déblai.

b) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet de règlement numéro 2008-01 modifiant le règlement numéro 2008 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2021 afin d'augmenter la tarification applicable aux camions lors d'une activité de remblai ou déblai, est déposé.

Il a pour objet d'augmenter de 12 $ à 20 $ par camion, la tarification applicable lors d'une activité de remblai ou déblai.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point à l'ordre du jour

SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)

21-07-169 **Octroi de mandat - Fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux – garage municipal – Appel d'offres GEN-2021-04**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumission pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction du nouveau garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Montant ($) taxes incluses	Conformité
Les Services EXP inc.	440 354,25	Conforme
Ponton Guillot inc.		Conforme

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres prévoit un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtient un total possible de 100 points;

CONSIDÉRANT QUE seule l'enveloppe de prix d'un soumissionnaire dont la note est égale ou supérieure à 56 suite à l'analyse qualitative est ouverte afin d'établir la note de prix;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe de prix d'une soumission n'ayant pas atteint la note de passage de 56 points doit être retournée non ouverte au soumissionnaire et que cette soumission doit être rejetée;

CONSIDÉRANT qu'après analyse par le comité de sélection, les soumissionnaires ont obtenu le pointage suivant:

Soumissionnaires	pointage qualitatif	pointage prix	pointage total	rang
Les Services EXP inc.	63,4	20	83,4	1er
Ponton Guillot inc.	52,55	-	52,55	-

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat à Les Services Exp inc. pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction du nouveau garage municipal, au prix forfaitaire soumissionné, soit 440 354,25 $, taxes incluses, le tout aux conditions stipulées au document d'appel d'offres numéro GEN-2021-04 et à la soumission retenue.

DE REJETER la soumission de Ponton Guillot inc.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, les documents requis afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés au règlement numéro 439 décrétant une dépense et un emprunt de 9 785 000 $ pour la construction d'un garage municipal, l'exécution de travaux accessoires ainsi que le paiement d'honoraires professionnels s'y rapportant.

21-07-170 **Octroi de contrat - Réhabilitation environnementale des sols sur le lot 2 714 337 du cadastre du Québec – Garage municipal – 95, montée Monette à Saint-Philippe – Appel d'offres GEN-2021-05**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumission pour la réhabilitation environnementale des sols sur le lot 2 714 337 du cadastre du Québec, soit le terrain situé au 95, montée Monette à Saint-Philippe sur lequel sera érigé le futur garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Montant ($) taxes incluses	Conformité
Sanexen Services Environnementaux inc.	147 495,48 $	conforme
L.A. Hébert Ltée	182 435,89 $	conforme
Nvira Environnement inc.	184 849,62 $	conforme
Construction Morival Ltée	193 054,51 $	non conforme
M. Potvin Excavation	242 827,20 $	non conforme

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat à Sanexen Services Environnementaux Inc., aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées au document d'appel d'offres numéro GEN-2021-05 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 147 495,48 $, taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, les documents requis afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés au règlement numéro 439 décrétant une dépense et un emprunt de 9 785 000 $ pour la construction d'un garage municipal, l'exécution de travaux accessoires ainsi que le paiement d'honoraires professionnels s'y rapportant.

L'octroi du présent contrat et son paiement demeurent conditionnels à l'émission d'un avis de conformité émis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

21-07-171 **<u>Octroi de contrat - Réfection des infrastructures de la rue Lussier - Appel d'offres GEN-2021-11</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la réalisation de travaux de réfection des infrastructures de la rue Lussier;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Montant ($) taxes incluses	Conformité
Eurovia Québec construction inc.	708 835,29	Conforme
Univert Paysagement inc.	744 746,50	Conforme
MSA Infrastructures inc.	786 170,89	Conforme
B. Frégeau et fils Inc.	791 056,74	Conforme

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la réalisation de travaux de réfection des infrastructures de la rue Lussier, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Eurovia Québec Construction inc., aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro GEN-2021-11 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 708 835,29 $, taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, les documents requis afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-402-00-711.

Une somme de 440 000 $, taxes nettes sera financée à même le *programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023),* tandis que la différence, soit une somme de 207 261,10 $ sera financée à même la réserve financière pour les infrastructures de rue.

D'affecter ainsi une somme de 207 261,10 $ de la réserve financière pour les infrastructures de rue, au financement du présent contrat et d'annuler l'affectation d'une somme de 400 000 $ de ladite réserve financière, pour le financement du projet ST21-022 pour la réfection de pavage d'entrée d'eau.

21-07-172 **Octroi de contrat - Aménagement d'une piste cyclable sur la rue de la Rivière – Appel d'offres GEN-2021-12**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la réalisation de travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur la rue de la Rivière;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaire	Montant $ (taxes incluses)	Conformité
Pavage Axion Inc.	152 029,03 $	conforme
Excavation Jonda Inc.	152 571,83 $	non conforme
Environnement routier NRJ Inc.	194 095,05 $	conforme
Excavation Civilpro Inc.	215 060,74 $	conforme
Construction Michel Dubé Inc.	217 285,03 $	conforme

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur la rue de la Rivière, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Axion Inc., aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro GEN-2021-12 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 152 029,03 $, taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, les documents requis afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-204-00-711.

21-07-173 **<u>Octroi de contrat - Travaux de réfection du rang Saint-Grégoire – Appel d'offres GEN-2021-13</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la réalisation de travaux de réfection sur le rang Saint-Grégoire;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaire	Montant $ (taxes incluses)	Conformité
MSA Infrastructures Inc.	262 626,26 $	conforme
Les Entreprises Michaudville Inc.	300 240,00 $	conforme
Eurovia Québec Construction Inc.	312 724,53 $	conforme
Construction Techroc Inc.	349 668,41 $	conforme
Les Entrepreneurs Bucaro Inc	397 721,52 $	non conforme

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de réfection sur le rang Saint-Grégoire, au plus bas soumissionnaire conforme, soit MSA Infrastructures Inc., aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro GEN-2021-13 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 262 626,26 $, taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, les documents requis afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-331-00-721.

Une somme de 119 906,39 $, taxes nettes sera financée à même le *fonds réservé d'infrastructures de rue,* tandis que la différence, soit une somme de 199 906,39 $ sera financée par le programme d'aide à la voirie local, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL).

D'affecter une somme de 119 906,39 $ du fonds réservé infrastructures de rue au financement de ce contrat.

21-07-174 **<u>Octroi de contrat - Fourniture d'un groupe électrogène pour l'hôtel de ville – Appel d'offres GEN-2021-16</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la fourniture d'un groupe électrogène pour l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE le seul soumissionnaires est le suivant:

Soumissionnaire	Montant $ (taxes incluses)	Conformité
Le Groupe Roger Faguy inc.	119 193,43$	conforme

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la fourniture d'un groupe électrogène pour l'hôtel de ville, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Groupe Roger Faguy inc., au prix de 119 193,43 $ taxes incluses, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro GEN-2021-16 et à la soumission retenue.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, les documents requis afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés au règlement numéro 430 décrétant une dépense et un emprunt de 3 340 000 $ afin d'acquérir l'immeuble (Hôtel de ville) sis au 175-195 chemin Sanguinet et d'y effectuer divers travaux de réaménagement, d'acquérir également les lots 2 714 554, 2 714 591 et 5 116 085 du cadastre du Québec de même qu'un groupe électrogène (capacité de 350 kw) destiné à servir dans le cadre du déploiement de mesures d'urgence.

21-07-175 **Octroi de mandat - Fourniture de services professionnels d'architecte pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux – garage municipal – Appel d'offres GEN-2021-17**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels en architecture pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction du nouveau garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaire	Montant $ (taxes incluses)	Conformité
Lemay CO inc.	510 814,65 $	conforme
MDTP Atelier d'architecture inc.	-	conforme

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres prévoit un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtient un total possible de 100 points;

CONSIDÉRANT QUE seule l'enveloppe de prix d'un soumissionnaire dont la note est égale ou supérieure à 56 suite à l'analyse qualitative est ouverte afin d'établir la note de prix;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe de prix d'une soumission n'ayant pas atteint la note de passage de 56 points doit être retournée non ouverte au soumissionnaire et que cette soumission doit être rejetée;

CONSIDÉRANT qu'après analyse par le comité de sélection, les soumissionnaires ont obtenu le pointage suivant:

Soumissionnaire	Pointage qualitatif	Pointage prix	Pointage total	Rang
Lemay CO inc.	74,45	20	94,45	1
MDTP Atelier d'architecture inc.	50,60	-	50,60	-

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat à Lemay CO inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction du nouveau garage municipal, au prix forfaitaire soumissionné, soit 510 814,65 $, taxes incluses, le tout aux conditions stipulées au document d'appel d'offres numéro GEN-2021-17 et à la soumission retenue.

De rejeter la soumission de MDTP Atelier d'architecture inc.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, les documents requis afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés au règlement numéro 439 décrétant une dépense et un emprunt de 9 785 000 $ pour la construction d'un garage municipal, l'exécution de travaux accessoires ainsi que le paiement d'honoraires professionnels s'y rapportant.

21-07-176 **Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement et Accélération - dossier RIRL-2017-713 - Résolution attestant la fin des travaux**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Philippe a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 20 août 2020 au 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Philippe transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;

- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coût directs et frais incidents);

- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;

- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la Ville de Saint-Philippe autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles dans le cadre du dossier RIRL-2017-713 selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

SÉCURITÉ INCENDIE

21-07-177 **Octroi de contrat- Acquisition d'un camion autopompe usagé de marque E-One pour le Service de sécurité incendie – Demande de prix INC-2021-01**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe doit remplacer le camion autopompe (Unité 228) utilisé par le Service de sécurité incendie qui ne répond plus aux besoins opérationnels du service et qui n'est plus conforme aux normes provinciales applicables en la matière;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par Eastcan Fire Truck Inc. au prix de 103 477,50 $, incluant les taxes, pour un camion autopompe usagé de marque E-One, modèle Typhoon 4, année 2007;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle stipulant que tout contrat d'approvisionnement dont la valeur n'excède pas 105 700 $ peut être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'acquérir, de Eastcan Fire Truck Inc., au prix de 103 477,50 $, incluant les taxes, un camion autopompe usagé de marque E-One, modèle Typhoon 4, année 2007, portant le numéro de série 4EN6AAA8771002947, le tout aux conditions stipulées à son offre du 6 juillet 2021.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

De financer le coût d'acquisition du véhicule pour un montant de 94 488,75 $, remboursable en dix (10) versements annuels égaux et consécutifs.

D'autoriser un emprunt du même montant au fonds de roulement aux fins d'effectuer cette dépense.

Cet achat sera imputé aux postes budgétaires 22-104-00-725 et le 59-151-00-000.

21-07-178 **<u>Octroi de contrat- Fourniture et installation d'équipements pour le camion autopompe usagé de marque E-One – Demande de prix INC-2021-02</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe procédera au remplacement du camion autopompe (Unité 228) utilisé par le Service de sécurité incendie car il ne répond plus aux besoins opérationnels du service et n'est plus conforme aux normes provinciales applicables en la matière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville procédera à l'achat d'un camion autopompe usagé de marque E-One, modèle Typhoon 4, année 2007, afin de remplacer ce véhicule;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'apporter quelques modifications à cette autopompe afin notamment de la rendre conforme aux normes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à une demande de prix pour la fourniture et l'installation, sur le camion autopompe, d'équipements requis pour la mise aux normes et les besoins opérationnels du service;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle stipulant que tout contrat d'approvisionnement dont la valeur n'excède pas 105 700 $ peut être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'accorder à Eastcan Fire Truck Inc., au prix de 40 241,25 $, incluant les taxes, le contrat pour la fourniture et l'installation, sur le camion autopompe usagé de marque E-One, modèle Typhoon 4, année 2007, d'équipements requis pour la mise aux normes et les besoins opérationnels du service, le tout aux conditions stipulées à son offre du 6 juillet 2021.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

De financer le coût d'acquisition de l'équipement pour un montant de 36 745,63 $, remboursable en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

D'autoriser un emprunt du même montant au fonds de roulement aux fins d'effectuer cette dépense.

Cet achat sera imputé aux postes budgétaires 22-104-00-723 et le 59-151-00-000.

21-07-179 **<u>Vente d'un véhicule du Service de sécurité incendie – Camion autopompe de marque Freightliner 2003 (Unité 228)</u>**

CONSIDÉRANT que la Ville doit remplacer le camion autopompe (Unité 228) du Service de sécurité incendie car il ne répond plus aux besoins

opérationnels du service et qu'il n'est plus conforme aux normes provinciales applicables en la matière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit donc se départir de ce véhicule;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Eastcan Fire Truck Inc. pour l'achat du camion autopompe Freightliner Maxi Métal 2003;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité de vendre le camion autopompe Freightliner Maxi Métal 2003 (numéro de série 1FVCAFB3RL097) à Eastcan Fire Truck Inc. pour un montant de 10 000 $, plus les taxes applicables.

Cette vente est faite sans garantie, aux risques et périls de l'acheteur.

D'autoriser le Directeur du Service de sécurité incendie Saint-Philippe/Saint-Mathieu à signer, pour et au nom de la Ville, les documents requis afin de donner suite à la présente résolution.

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

AM-2021-18 **Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 364-02 modifiant le règlement numéro 364 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin d'en augmenter sa composition**

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Justin Gagné qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le Règlement numéro 364-02 modifiant le règlement numéro 364 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin d'en augmenter sa composition.

b) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet de règlement numéro 364-02 modifiant le règlement numéro 364 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin d'en augmenter sa composition, est déposé. Il a pour objet d'augmenter de 5 à 6 le nombre de membres citoyens de la Ville.

21-07-180 **Renouvellement de mandat - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - membres citoyens**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe s'est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 364 relatif au comité consultatif d'urbanisme, ce comité est formé, entre autres, de cinq personnes résidentes de la Ville;

CONSIDÉRANT que le mandat de deux membres citoyens arrivera à terme le 1er août prochain, soit celui de monsieur Alexandre Lauzon et celui de monsieur Alexandre Tondreau;

CONSIDÉRANT que ceux-ci souhaitent renouveler leur mandat respectif;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité de renouveler le mandat de monsieur Alexandre Lauzon et celui de monsieur Alexandre Tondreau à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1er août 2021 au 1er août 2023.

21-07-181 **Nomination - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - membres citoyens**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe s'est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 364 relatif au comité consultatif d'urbanisme, ce comité est formé, entre autres, de cinq personnes résidentes de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'incessamment, ce règlement sera modifié afin qu'un sixième membre du comité soit ajouté;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la démission récente d'un membre, un poste est vacant;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc deux postes à combler au sein du comité;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de retenir les candidatures de Madame Victoria Drolet et Monsieur Vincent Robidas pour combler ces deux sièges vacants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité de nommer madame Victoria Drolet et monsieur Vincent Robidas, membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) respectivement pour la période du 1er août 2021 au 1er août 2022 et du 25 août 2021 au 1er août 2023.

DE REMERCIER madame Judy Hage-Youssef, pour le travail accompli à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme.

Divers

Aucun point à l'ordre du jour

Varia

Aucun point à l'ordre du jour

Informations de madame la mairesse

Madame Beaulac informe les citoyens des divers dossiers et activités présentement en cours.

Période de questions

Les citoyens ont été invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, par courriel, à l'adresse greffe@ville.saintphilippe.quebec ou par téléphone en laissant leurs coordonnées complètes et leurs questions au 450 659-7701, poste 237. L'ordre du jour de la séance a été diffusé en ligne le 8 juillet 2021 et les citoyens ont eu la possibilité d'adresser leurs questions jusqu'au moment prévu pour la tenue de la présente séance. Les membres du conseil sont informés qu'aucune question n'a été formulée par les citoyens à l'égard des sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

21-07-182 **<u>Levée de la séance</u>**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20 h 20.

(S) Johanne Beaulac	*(S) Manon Thériault*
Mme Johanne Beaulac, mairesse	Me Manon Thériault, greffière

ANNEXE faisant partie intégrante de la résolution n° 21-07-159

Saint-Philippe

TARIF DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL POUR L'ÉLECTION DE NOVEMBRE 2021

FONCTION	TARIF	DÉTAILS
Responsable de salle – scrutin général	550 $	
Responsable de salle adjoint – scrutin général	300 $	
Responsable de salle – anticipation	550 $	
Responsable de salle adjoint – anticipation	300 $	
Scrutateur - scrutin général	220,00 $	Cette rémunération comprend la présence, le jour du scrutin, de 8 h 30 jusqu'au complet dépouillement et recensement des votes.
Scrutateur - anticipation	220,00 $	Cette rémunération comprend la présence le jour du vote par anticipation, de 8 h 30 à 20 h 30 et le jour du scrutin de 19 h 30 jusqu'au complet dépouillement et recensement des votes.
Scrutateur – anticipation	30,00 $	Pour le dépouillement du BVA le soir du scrutin.
Secrétaire - scrutin général	200,00 $	Cette rémunération comprend la présence, le jour du scrutin, de 8 h 30 jusqu'au complet dépouillement et recensement des votes.
Secrétaire – anticipation	200,00 $	Cette rémunération comprend la présence le jour du vote par anticipation, de 8 h 30 à 20 h 30 et le jour du scrutin de 19 h 30 jusqu'au complet dépouillement et recensement des votes.
Secrétaire – anticipation	30,00 $	Pour le dépouillement du BVA le soir du scrutin.

MT

Saint-Philippe

FONCTION	TARIF	DÉTAILS
Scrutateur et secrétaire – Nouveau dépouillement	40,00 $	Lorsqu'un nouveau dépouillement des votes est requis.
Préposé à l'accueil	180,00 $ 180,00 $	Scrutin: 9h à ± 20 h 30 Anticipation: 9 h à ± 20 h 30
Personnel à la table de vérification	150,00 $ 150,00 $	Scrutin: 9 h à ± 20 h 30 Anticipation: 9 h à ± 20 h 30
Commission de révision: Président Réviseur: Secrétaire: Agent réviseur:	35$/h 30$/h 30$/h 20 $/h + 0,48$/km	
PRIMO Scrutin: Anticipation	220,00 $ 200,00 $	Scrutin: 8 h 30 à ± 22 h 30 Anticipation: 8 h 30 à ± 21 h
Président d'élection	8 000,00 $	Tarif applicable qu'il y ait tenue ou non d'une élection
Secrétaire d'élection	-	Taux horaire 50 $ / h (poste à contrat)
Adjoint au président d'élection	4 000,00$	Tarif applicable qu'il y ait tenue ou non d'une élection
Rémunération pour séance d'information	40,00 $	
Substitut	40,00 $	
TRÉSORIER :		

Saint-Philippe

FONCTION	TARIF	DÉTAILS
Pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé	200,00 $ pour chaque rapport	
Pour le rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé	80,00 $ par candidat du parti lors de l'élection	
Pour chaque rapport financier d'un candidat autorisé	50,00 $	
Pour chaque rapport financier d'un parti autorisé	200,00 $	
Pour l'ensemble des autres fonctions lors d'une élection, une rémunération égale au produit de la multiplication par le nombre de candidats à cette élection du montant suivant:		
Pour chaque candidat indépendant autorisé	30,00 $	
Pour chaque candidat d'un parti autorisé	20,00 $	
Autres personnes requises		
Le président d'élection peut requérir, à titre temporaire, les services de toute autre personne dont il juge avoir besoin pour la tenue d'élection et lui accorder une rémunération juste et équitable.		

ANNEXE faisant partie intégrante de la résolution n° 21-07-162

Interconnexion Hertel-New York – Tracé de ligne souterraine à l'étude

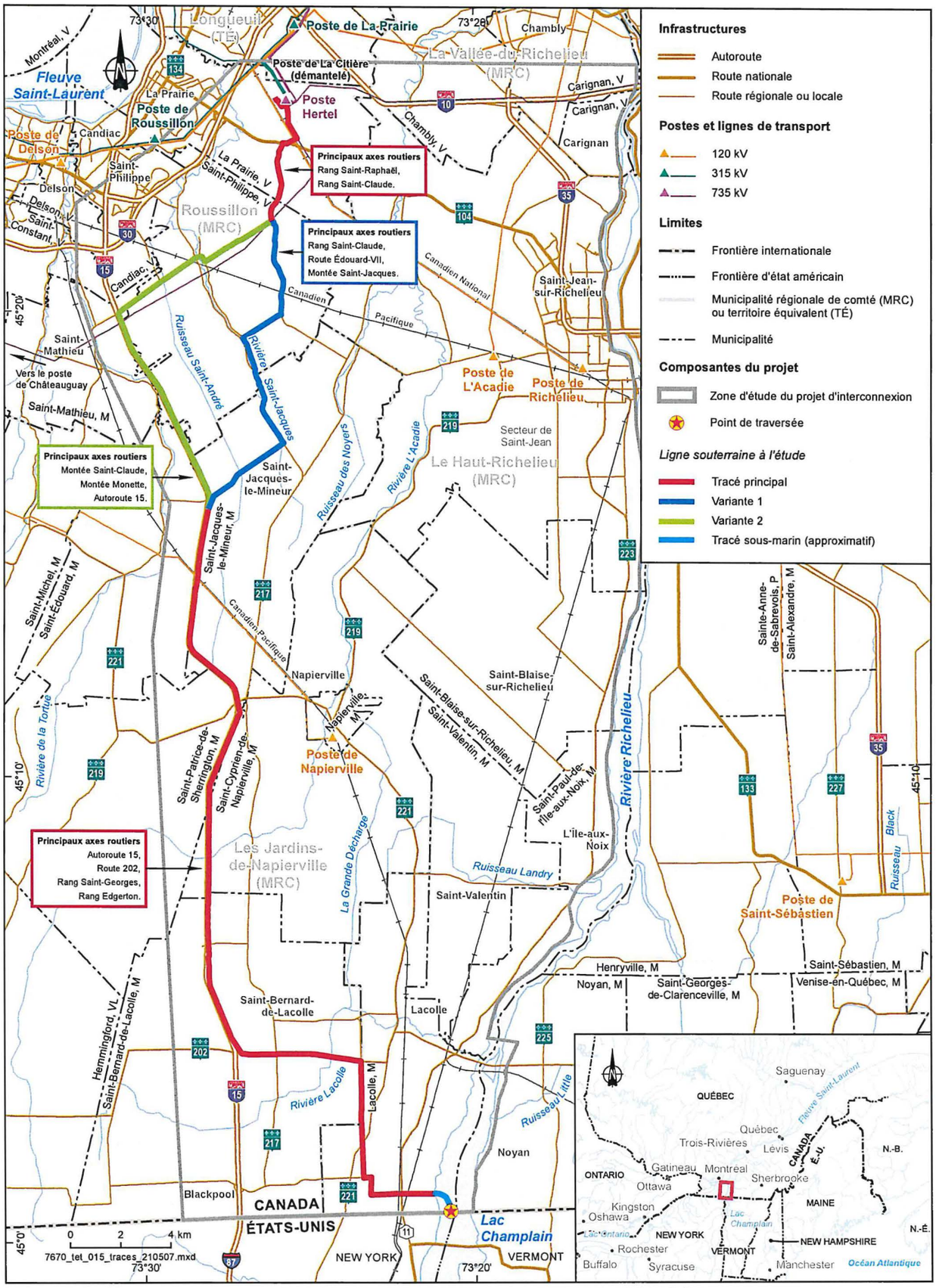

Document d'information destiné aux publics concernés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec l'unité Géomatique, à Hydro-Québec.